

00001402



30 JUIN 2026

Avis de consultation pour la désignation d'un Réviseur des Comptes

Exercices 2026-2027-2028

En application de la réglementation en vigueur dont notamment le décret n°87-529 du 1^{er} avril 1987, le Groupeement Interprofessionnel des Fruits « G.I. Fruits » se propose de lancer une consultation auprès de tous les membres de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie en vue de désigner un réviseur des comptes pour les exercices **2026-2027-2028**.

Les experts intéressés par la présente consultation sont invités à retirer le Cahier des Charges au siège du G.I.Fruits auprès du Service Financier. Le retrait du Cahier des Charges se fait à titre gratuit.

Les offres portant obligatoirement « **A ne pas ouvrir consultation pour la désignation d'un Réviseur des Comptes 2026-2027-2028** » doivent être adressées, obligatoirement, par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé ou par Rapide Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central du G.I. Fruits contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I. Fruits à l'adresse suivante :

2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajène, 1082. Tunis.

La date limite de réception des offres est fixée au jeudi 30 juillet 2026 (cachet du bureau d'ordre du G.I. Fruits faisant foi).

Toute offre parvenue après la date limite ou ne comportant pas les pièces et informations prévues aux articles 3 et 4 du cahier des charges sera automatiquement rejetée. *Ri*

Helmi Kalai
Directeur Général Du Groupeement
Interprofessionnel Des Fruits
Tél: 71.787.721